



Espèce marine protégée

# Petit rorqual

(*Balaenoptera acutorostrata*)

Autres noms : Baleine de Minke, Rorqual à museau pointu, Common Minke Whale (EN)

## Classification

Phylum	Chordés (Chordata)
Classe	Mammifères (Mammalia)
Ordre	Cétacés (Cetacea)
Famille	Balénoptéridés ( <i>Balaenopteridae</i> )

Statut Liste Rouge UICN – mondial :

préoccupation mineure

Statut Liste Rouge UICN – TAAF Terres australes :

préoccupation mineure

## Identification

- Poids entre 6 000 et 9 200 kg
- Longueur allant de 6,7 à 10,2 m (c'est l'un des plus petits rorquals)
- Teinte : face dorsale gris foncé à noire et face ventrale blanche, **pectorales avec une grosse bande blanche sur la face supérieure**
- Nageoires : dorsale haute et incurvée vers l'arrière (située au 2/3 du corps), caudale divisée en deux extrémités
- Tête : **pointue et triangulaire avec un petit rostre**, deux événements avec un souffle discret pouvant atteindre 2 m
- Fanons : environ 230 à 360 de couleur blanc jaunâtre
- Nouveau-nés : environ 2,4-3,5 m pour 300-450 kg, couleur foncée

## Cycle de vie

- Longévité : jusqu'à 50 ans
- Maturité sexuelle atteinte à 6-7 ans soit lorsque la taille atteint environ 7 m (sevrage à 5 mois), croissance terminée à 18-20 ans
- Alimentation : krill principalement, mais aussi des petits poissons
- Reproduction : 1 petit après 10-11 mois de gestation ; tous les 2 ans

## Comportement

Espèce migratrice.

Vie en solitaire ou en petits groupes de 2 à 4 individus (sauf dans les zones d'abondance de krill qui pourront regrouper des centaines d'individus). Espèce curieuse qui peut se rapprocher des bateaux. Capacité à sauter complètement hors de l'eau. La reproduction s'effectue entre décembre et mai en Atlantique et toute l'année dans le Pacifique (pic des naissances entre décembre et juin).



© 1000 Tom Benson (flickr)



© 1000 Tom Benson (flickr)

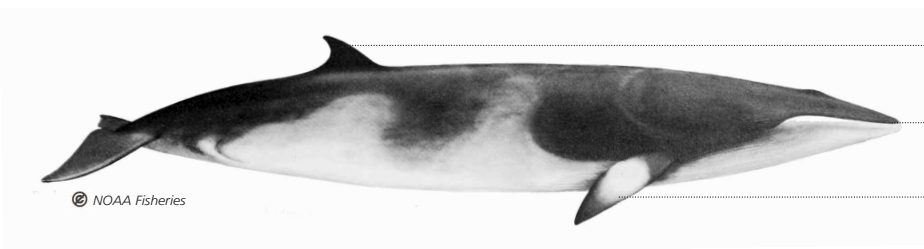


© 1 Anne-Lise Brink (flickr)

1 - Face ventrale du petit rorqual en saut.

2 - Tête hors de l'eau du petit rorqual.

3 - Nageoire dorsale du petit rorqual.



© NOAA Fisheries

Nageoire dorsale haute et incurvée au 2/3 du dos

Tête **pointue et triangulaire** avec un petit rostre

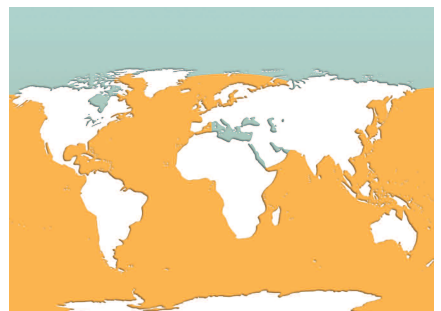
Nageoire pectorale avec une **grosse tache blanche** en face dorsale

## Habitat

Reste en général à 170 km ou moins des côtes et peut s'aventurer dans les estuaires, baies, fjords et lagons. Migration vers les eaux plus chaudes des tropiques en hiver.

## Répartition géographique

Présence dans l'ensemble des océans (plutôt dans les eaux plus froides par rapport aux eaux tropicales). On peut donc le trouver dans tous les espaces maritimes de métropole et d'outre-mer (sauf en Guyane et à la Réunion où la présence reste à confirmer).



© 1000 WikiProject Ceteceans (wikimedia) (modifié)

Aire de répartition de l'espèce.

## Réglementation

### ■ Interdictions

■ Sont interdites sur tout le territoire national et dans les eaux marines sous souveraineté et sous juridiction, en tout temps, que les individus soient vivants ou morts, les actions suivantes :

- destruction, mutilation, capture ou enlèvement intentionnels incluant les prélèvements biologiques ;
- perturbation intentionnelle incluant la poursuite ou le harcèlement des animaux dans le milieu naturel ;
- destruction, altération ou dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation compromette la conservation de l'espèce en remettant en cause le bon accomplissement des cycles biologiques ;

- détention, transport, naturalisation, colportage, mise en vente, vente ou achat, utilisation commerciale ou non des spécimens marins prélevés dans le milieu naturel :

- . du territoire national, et dans les eaux marines sous souveraineté et sous juridiction après le 1er octobre 1995,
- . du territoire européen, et dans les eaux marines sous souveraineté et sous juridiction des autres États membres de l'UE, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 (n° 92/43/CEE).

### Exception :

- l'interdiction de capture intentionnelle ne s'applique pas à la capture accidentelle dans les engins de pêche au sens du règlement (CE) n°812/2004 qui doit faire l'objet d'une déclaration.

### Dérogation :

- sur autorisation exceptionnelle de l'autorité administrative compétente (préfet).

### ■ Sanctions applicables

■ Perturbation intentionnelle : contravention de la 4<sup>e</sup> classe (art. R. 415-1 1° C.Env – 750 € d'amende)

■ Infraction : délit (art. L. 415-3 1° C.Env) puni de trois ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende

■ Amende doublée lorsque l'infraction est commise dans les réserves naturelles et les cœurs de parcs nationaux (art. L. 415-3 5° C.Env)

■ Aggravation des sanctions si commise en bande organisée (art. L. 415-6 C.Env)

À noter qu'un dispositif spécifique de protection des cétacés a été introduit dans le livre III du code de l'environnement, à l'article L. 334-2-2. Il s'agit d'un dispositif anticollisions qui doit obligatoirement équiper certains navires dans les sanctuaires pour les mammifères marins situés dans les aires marines protégées Pelagos et Agoa. L'absence de dispositif constitue un délit puni de 30 000 € d'amende. Les navires utilisés pour proposer des sorties commerciales comprenant une activité d'observation des mammifères marins ne peuvent se munir de cet outil sous peine d'une amende équivalente.

### ■ Textes de références

#### Niveau national :

■ art. L. 411-1 et s. & R. 411-1 et s. du C.Env (protection des espèces) ;

■ art. L. 411-2 (4°) et R. 411-6 à R. 411-14 du C.Env (dérogations) ;

■ art. L. 334-2-2 C.Env (dispositif sonore anticollision) ;

■ arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection - art. 2.

#### Niveau de l'Union européenne :

■ directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (dite directive habitats-faune-flore) - annexes IV ;

■ règlement n°338/97/CEE du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce (dit Règlement CITES) - annexe A.

#### Niveau international :

■ convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, faite à Bonn le 23 juin 1979 – accord ACCOBAMS ;

■ protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, fait à Barcelone le 10 juin 1995 (issu de la Convention de Barcelone du 16 février 1976) - annexe II ;

■ convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, faite à Berne le 19 septembre 1979 - annexe II ;

■ protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (dit protocole SPAW), fait à Kingston le 18 janvier 1990 – annexe II ;

■ convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, faite à Washington le 3 mars 1973 (dite CITES) - annexes I et II.

### Références

- INPN. Accessed August 7, 2017 at [https://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/60856](https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/60856)

- Fahey (B.) 1999. *Balaenoptera acutorostrata* (Online), Animal Diversity Web. Accessed August 07, 2017

at [http://animaldiversity.org/accounts/Balaenoptera\\_acutorostrata/](http://animaldiversity.org/accounts/Balaenoptera_acutorostrata/)

- NOAA fisheries. Accessed August 7, 2017 at <http://www.fisheries.noaa.gov/pr/species/mammals/whales/minke-whale.html>

- Arkive. Accessed August 8, 2017 at <http://www.arkive.org/common-minke-whale/balaenoptera-acutorostrata/>

- Jefferson (T.A.), Leatherwood (S.) & Webber (M.A.) Mike whale (*Balaenoptera acutorostrata*) in : Marine Species Identification Portal.

Accessed August 08, 2017 at [http://species-identification.org/species.php?species\\_group=marine\\_mammals&id=71](http://species-identification.org/species.php?species_group=marine_mammals&id=71)

- Fey (L.) & Verasdonck (P.) in : DORIS, 02/07/2016 : *Balaenoptera acutorostrata* Lacépède, 1804. Accessed August 8, 2017

at <http://doris.ffesm.fr/ref/specie/1797>

- Peltier (H.), *Balaenoptera acutorostrata* Lacépède, 1804, Atlas des mammifères sauvages de France, volume 1, pp.138-141.

### Crédits photographiques

<https://commons.wikimedia.org/>

<https://www.flickr.com/>

<https://creativecommons.org/licenses/by/3.0/>

<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

### Rédaction

Lena Baraud (AFB) - Édition 2020

